COMMUNE DE

LES ARCS

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1/10 000

A1 Forêts soumises au régime forestier

A2 Espaces d'emprise canalisations souterraines

AC1 Monuments historiques inscrits et classés

AS1 Ressources en eaux minérales et minérales

EL11 Voies express et déviations d'agglomérations

I1 Servitudes liées aux canalisations

I3 Gaz canalisations de transport et de distribution

I4 Electricité - établissement d'électriques (lignes) Ligne aérienne

Int1 Cimetières

PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles et risques miniers

PM2 Plans de prévention des risques technologiques

PT2 Télécommunications : protection contre les obstacles

PT3 Télécommunications - Centres de réception radioélectriques et électriques

T1 Voies ferrées et croisements de route

Nota bene :
Ce document constitue une synthèse des servitudes consignées.
Les zones de garde d'autres servitudes (que ce soient) peuvent
se gêne et parfois être soumises au régime des couches.